

M. Ad. Firket, donne lecture de la note suivante :

Sur l'existence du schiste gris fossilifère au nord du massif anthraxifère du Condroz.

« Vers 1862, M. l'ingénieur Eugène Boulanger qui, à cette époque, était directeur-gérant de la Société d'Hourpes, près de Thuin, m'annonça avoir reconnu l'existence à la Houzée, localité située entre Gozée et Thuillies, d'une bande de schiste qu'il rapportait au *schiste gris fossilifère E²* ou *assise supérieure de l'étage quartzo-schisteux du système eifelien* de Dumont, assise formant l'*étage des schistes et calcaires de Couvin*, de M. G. Dewalque.

La bande dont il s'agit, est bornée au midi par l'étage E⁵ (*calcaire de Givet, étage calcareux du système eifelien* de Dumont). Elle fait partie, sur la carte de Dumont, de la large bande E¹ (*assise inférieure de l'étage quartzo-schisteux du système eifelien* de Dumont, *poudingue de Burnot*), qui s'étend depuis Angres, en passant par Rouveroy et par Lobbes, jusque Sart-Eustache, où elle est divisée, par le Silurien du Condroz, en deux parties qui se prolongent vers l'Est.

Les circonstances ne me permirent pas de vérifier le fait, lorsqu'il me fut annoncé, et depuis, je le perdis presque complètement de vue. Il me revint en mémoire à la suite des récentes découvertes de MM. Cornet et Briart, concernant l'existence de l'étage de Couvin dans une position stratigraphique analogue, à Roisin, situé à plus de 45 kilomètres à l'ouest de la Houzée, et en d'autres points situés entre ces deux localités, découvertes qui, je l'espère, ne tarderont pas à être communiquées à notre Société par leurs savants auteurs. Je priai M. Boulanger de vouloir bien m'envoyer les fossiles sur lesquels était basée son opinion, afin de les communiquer à la Société et d'arriver à la détermination du niveau fossilifère de la bande de la Houzée.

Par lettre du 12 de ce mois, M. Boulanger m'apprend qu'il ne peut malheureusement pas satisfaire à ma demande, n'ayant conservé aucun de ces fossiles ; mais il ajoute :

« Cette bande existe non-seulement depuis Erquelines,
» La Buissère, Pommerœul, Ragnies, La Houzée, Biesmes-
» sous-Thuin, Florinchamps, Cour-sur-Heure, Thy-le-
» Château, Gourdinne, Bertransart, Joncret, Acoz, Gou-
» gnies, formant la limite Nord d'un bassin dont la limite
» Sud passe au sud de Couvin; mais ces schistes se ren-
» contrent également à la limite Sud du bassin du Nord aux
» Wespes, près de Landelies, à Champ-Borgniaux; au sud
» de Bouffioux, et aux Binches, près de Presles. Généra-
» lement, entre ce schiste et le psammite E¹ d'une part et le
» calcaire E⁵ de l'autre, se trouve un amas de minerais. »

Tout en regrettant de ne pouvoir mettre la Société à même de juger des preuves paléontologiques des faits avancés par M. Boulanger, j'ai cru devoir lui communiquer l'extrait ci-dessus de sa lettre, dans l'espoir de provoquer de nouvelles recherches, soit des savants auteurs des découvertes prémentionnées, soit d'autres membres de notre Société, dont la résidence habituelle est à proximité des localités indiquées. »

M. Briart fait observer que, en l'absence de toute détermination de fossiles, il n'est pas entièrement démontré que les schistes fossilifères dont il vient d'être question, soient les schistes à calcéoles qui ont été reconnus naguère depuis la vallée de l'Hogneau jusque à celle de l'Eau d'Heure.

M. Ad. Firket répond que la position de ces schistes, entre le poudingue de Burnot, non fossilifère, et le calcaire de Givet, lui a paru justifier suffisamment son appréciation.

M. A. Rutot donne lecture de la communication suivante :

Note sur quelques échantillons d'anthracite provenant de La Mure, département de l'Isère (France).

« Les échantillons d'anthracite que je présente à la Société proviennent de recherches entreprises dans un bassin considérable situé à La Mure, dans le département de l'Isère; où ce combustible est employé depuis quelque temps en petite quantité à des usages domestiques et indus-